Le très honorable Justin Trudeau Premier ministre du Canada Chambre des communes Ottawa (ON) K1A 0A6

Le 22 juillet 2021

Cher premier ministre Trudeau,

Au nom des membres de l'industrie canadienne des fruits et légumes frais, nous vous écrivons pour exprimer notre soutien à l'établissement d'une fiducie réputée limitée pour fournir un mécanisme de protection financière essentiel aux marchands de produits frais au Canada lorsqu'un acheteur est insolvable ou en faillite. La volonté de s'attaquer à ce problème et de mettre en place un mécanisme de protection financière au Canada s'est clairement manifestée dans les engagements pris par le Parti libéral lors des élections fédérales de 2015.

Comme vous le savez, la culture, la récolte, l'emballage et la commercialisation des fruits et légumes comportent de nombreux risques. Les impacts des changements climatiques menacent de plus en plus la production alimentaire, tant au pays qu'à l'étranger, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire du Canada. Parallèlement, les frais généraux et les dépenses en capital continuent d'augmenter, tandis que les bénéfices sont retardés jusqu'à ce que le paiement soit perçu en aval de la chaîne d'approvisionnement - généralement longtemps après que les produits périssables ont été achetés et consommés.

Malheureusement, la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'amplifier ces problèmes, plaçant la chaîne d'approvisionnement en produits frais dans une position encore plus vulnérable. Les cycles répétés de confinement et de fermetures obligatoires des commerces ont eu des répercussions négatives importantes sur les secteurs durement touchés de l'hôtellerie et de la restauration. En fait, Restaurants Canada a signalé que plus de 10 000 restaurants à travers le pays ont fermé définitivement leurs portes depuis le début de la pandémie, et il est probable que d'autres entreprises seront acculées à la faillite au cours des deux prochaines années, plus particulièrement lorsque les programmes de soutien financier du gouvernement prendront fin au cours des prochains mois. Ces perturbations auront des effets néfastes sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes.

Pour aggraver les choses, l'absence de mécanisme de protection financière pour les marchands de fruits et légumes au Canada signifie que ceux-ci restent incapables d'utiliser le traitement préférentiel dont ils bénéficiaient auparavant en vertu de la *Perishable Agricultural Commodities Act* (PACA) des États-Unis. Au lieu de cela, les Canadiens qui vendent des produits frais à notre plus grand partenaire commercial doivent payer le double de la caution sur la cargaison pour avoir accès au mécanisme de règlement des différends de la PACA - un coût qui est tout simplement insoutenable pour de nombreuses entreprises canadiennes.

Les agriculteurs, les autres marchands de fruits et légumes et leurs familles ont besoin d'être protégés contre les pressions économiques nationales prévues résultant de la pandémie. Nous demandons donc avec insistance au gouvernement du Canada de mettre en place une fiducie réputée limitée, semblable à celle prévue par la loi américaine PACA. Cette mesure protégera les marchands de fruits et légumes et les producteurs en cas de faillite de l'acheteur au Canada. La mise en place d'un outil de protection financière au Canada permettrait également au ministère de l'Agriculture des États-Unis de rétablir l'accès préférentiel des marchands de fruits et légumes canadiens au mécanisme américain de règlement des différends pour les fruits et légumes frais et d'éliminer ainsi la nécessité de déposer une double caution coûteuse pour déposer une plainte.

Votre gouvernement a fait de la sécurité alimentaire du Canada une priorité essentielle, notamment parce que la pandémie de COVID-19 a sensibilisé les Canadiens à l'importance d'un système alimentaire solide et durable. Nous insistons sur le fait que la mise en place d'un mécanisme de protection financière pour les marchands de produits frais n'est pas strictement un problème pour les communautés rurales ou agricoles traditionnelles. Les entreprises qui

vendent des produits frais opèrent également dans les communautés urbaines et suburbaines, et toutes les communautés qui dépendent des produits frais sont vulnérables à l'insécurité alimentaire si les marchands de produits frais ne peuvent pas rester financièrement viables.

Enfin, nous devons noter que la création d'une fiducie réputée limitée prévue par la loi n'imposerait aucun coût supplémentaire au gouvernement, mais contribuerait à faire en sorte que les marchands de produits frais puissent continuer à soutenir les économies locales de tout le pays et à fournir aux Canadiens nos fruits et légumes sains et nutritifs.

Cordialement,













































Cc:

Honourable Chrystia Freeland, Deputy Prime Minister and Minister of Finance
Honourable Marie-Claude Bibeau, Minister of Agriculture and Agri-Food
Honourable François-Philippe Champagne, Minister of Innovation, Science, and Industry
Honourable Mary Ng, Minister of Small Business, Export Promotion and International Trade
Honourable Maryam Monsef, Minister for Women and Gender Equality and Rural Economic Development
Honourable Erin O'Toole, Leader of the Official Opposition
Jagmeet Singh, Leader of the New Democratic Party
Yves-François Blanchet, Leader of the Bloc Québécois
Annamie Paul, Leader of the Green Party